

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-septième session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 8 – 13 juillet 2024

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE
LUNDI 8 JUILLET 2024

Remarques d'ouverture de la Présidence *Pas de document*

La Présidente ouvre la réunion et y souhaite la bienvenue aux membres du Comité, aux observateurs des Parties, aux organisations intergouvernementales (OIG) et aux organisations non gouvernementales (ONG).

Allocution d'ouverture de la Secrétaire générale *Pas de document*

La Secrétaire générale prononce une allocution d'ouverture.

1. Déclaration de conflit d'intérêts..... *Pas de document*

Le Comité pour les plantes note que les membres ont déclaré n'avoir aucun intérêt financier susceptible de créer un conflit d'intérêts quant à leur impartialité, objectivité ou indépendance concernant les sujets à l'ordre du jour de la session.

2. Règlement intérieur PC27 Doc. 2

Le Comité note que son règlement intérieur, amendé à sa 24^e session (Genève, juillet 2018) et présenté en annexe au document PC27 Doc. 2, est toujours en vigueur pour la présente session.

3. Ordre du jour..... PC27 Doc. 3

Le Comité adopte son ordre du jour figurant dans le document PC27 Doc. 3.

4. Programme de travail PC27 Doc. 4 (Rev.1)

Le Comité adopte son programme de travail figurant dans le document PC27 Doc. 4 (Rev.1).

5. Admission des observateurs PC27 Doc. 5

Le Comité prend note de la liste des organisations observatrices invitées à participer à la session, liste qui figure dans le document PC27 Doc. 5.

6. Planification stratégique du Comité pour les plantes pour 2023–2025 (CoP19–CoP20)

6.1 Mise en œuvre du plan de travail pour 2023-2025..... PC27 Doc. 6.1

Le Comité pour les plantes note les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail du Comité pour 2023-2025 conformément au document PC27 Doc. 6.1 qui a été amendé de façon à indiquer que M. Chong Kwek Yan est le responsable PC en ce qui concerne les matériels d'identification des spécimens d'espèces inscrites aux Annexes de la CITES au titre de la résolution Conf. 19.4 et de la décision 19.142.

6.2 Préparation du rapport de la présidence du Comité pour les plantes à la 20^e session ordinaire de la Conférence des Parties *Pas de document*

Le Comité pour les plantes note que la présidence du Comité pour les plantes est chargée de préparer un rapport pour la 20^e session de la Conférence des Parties, et qu'elle sollicitera la contribution de tous les membres du Comité pour la réalisation dudit rapport.

32. Commerce des plantes médicinales et aromatiques

32.1 Rapport du Secrétariat [Decision 19.261].....PC27 Doc. 32.1

Le Comité pour les plantes note les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'étude sur les plantes médicinales et aromatiques dans le commerce international ainsi que les commentaires des participants.

Le Comité pour les plantes convient de diffuser l'étude terminée pour examen par le Comité pour les plantes en amont de la date butoir de soumission des documents pour la 78^e session du Comité permanent (SC78) afin de laisser suffisamment de temps à l'envoi de commentaires, prenant en compte le projet de résolution, *Plantes médicinales et aromatiques*, qui sera transmis par le Comité pour les plantes au Comité permanent à sa 78^e session. Le Comité pour les plantes convient que, sur la base des réponses reçues de la part du Comité pour les plantes, le Secrétariat terminera la rédaction du rapport et le présentera pour examen par le Comité permanent à sa 78^e session.

Le Comité pour les plantes charge le Secrétariat de publier une Notification aux Parties après avoir partagé les conclusions de l'étude avec les membres du Comité, afin d'inviter les Parties à soumettre leurs commentaires sur ladite étude par l'intermédiaire de leurs représentants régionaux.

Le Comité pour les plantes convient de soumettre les projets de décisions suivants pour examen par la Conférence des Parties à sa 20^e session :

À l'adresse du Secrétariat

20.AA *Le Secrétariat:*

- a) *travaille en collaboration avec le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes et le Centre mondial de surveillance de la conservation du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) afin mettre au jour toute correction ou amélioration de la nomenclature à apporter dans les bases de données de la CITES, en se fondant sur les résultats de l'étude sur le commerce international des espèces de plantes médicinales et aromatiques (PMA) ;*
- b) *sous réserve d'un financement externe, met en place des références croisées entre les bases de données de la CITES et la base de données du Service des noms de plantes médicinales des noms de plantes médicinales pour les PMA inscrites aux Annexes de la CITES, en tenant compte de l'avis technique du Comité pour les plantes approuvé lors de sa 26^e session (voir le compte rendu [PC26 SR](#)) ; et*
- c) *présente un rapport au Comité pour les plantes.*

À l'adresse du Comité pour les plantes

20.BB *Le Comité pour les plantes examine le rapport soumis par le secrétariat conformément à la décision 20.AA et fait rapport à la Conférence des Parties.*

32.2 Rapport du groupe de travail intersessionsPC27 Doc. 32.2

Le Comité pour les plantes :

- a) prend note du contenu de la résolution, *Plantes médicinales et aromatiques*, proposée par le groupe de travail ainsi que les commentaires formulés lors des échanges ;

- b) note également qu'un membre du groupe de travail estime que le texte gagnerait à être simplifié et plus précis ;
- c) convient d'établir un groupe de travail en session avec pour mandat de :
 - i) améliorer davantage le projet de résolution, *Plantes médicinales et aromatiques*, dans l'annexe au document PC27 Doc. 32.2 conformément à la décision 19.263, paragraphe b) ; et
 - ii) formuler des recommandations pour examen par le Comité conformément à la décision 19.263, paragraphe c).

Le groupe de travail est établi comme suit :

- Présidence: représentante de l'Europe (Mme Moser);
- Membres: représentants de l'Afrique (M. Balama et M. Lagarde), représentante de l'Asie (Mme Zeng);
- Parties: Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Chine, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Ghana, Inde, Indonésie, Kenya, Malaisie, Mexique, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Union européenne, et
- OIG et ONG : Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC); American Herbal Products Association, IWMC-World Conservation Trust, Species Survival Network, Sustainable Use Coalition South Africa, TRAFFIC, Fonds mondial pour la nature.

33. Examen périodique des espèces inscrites à l'Annexe I et à l'Annexe II [*Resolution Conf. 14.8 (Rev. CoP17)*]

33.2 Sélection d'espèces pour l'examen périodique*.....PC27 Doc. 33.2 /AC33 Doc. 45.2

Le Comité pour les plantes convient d'établir un groupe de travail en session sur l'examen périodique avec pour mandat de :

- a) établir un calendrier pour l'examen périodique des Annexes et sur la base des résultats au paragraphe 8 du document PC27 Doc. 33.2 déterminer une liste de taxons de végétaux à examiner au cours de la prochaine intersession jusqu'à la CoP21 (2028) ; et
- b) rendre compte de ses recommandations au Comité.

Le groupe de travail est établi comme suit :

- Présidence: représentant suppléant de l'Amérique du Nord (M. Benítez Díaz);
- Membres: représentante de l'Europe (Mme Smyth);
- Parties: Afrique du Sud, Allemagne, Chine, Ghana, États-Unis d'Amérique, Inde, Kenya, Mexique, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union européenne; et
- OIG et ONG : Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC); Union mondiale pour la conservation de la nature; Association Technique Internationale des Bois Tropicaux, Sustainable Use Coalition South Africa, TRAFFIC, Fonds mondial pour la nature.

41. Rapport de la spécialiste de la nomenclature botanique
[Résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP19) et décisions énumérées ci-dessous]
- 41.1 Aperçu des questions relatives à la nomenclature
de la flore pour la période CoP19–CoP20
[décision 18.306 (Rev. CoP19), décision 19.291].....PC27 Doc. 41.1
- 41.2 Nomenclature pour les aloès (*Aloe* spp.) [décisions 19.279 et 18.208].....PC27 Doc. 41.2
- 41.3 Nomenclature des orchidées inscrites à l'Annexe-II (*Orchidaceae* spp.)
[décision 19.285]PC27 Doc. 41.3
- 41.4 Nomenclature pour les Ébènes (*Diospyros* spp.) (populations de Madagascar)
[décision 19.282]PC27 Doc. 41.4
- 41.5 Nomenclature normalisée pour les cumarus (*Dipteryx* spp.)
[décision 19.283]PC27 Doc. 41.5
- 41.6 Nomenclature normalisée pour l'acajou africain (*Khaya* spp.)
[décision 19.284]PC27 Doc. 41.6
- 41.7 Nomenclature pour les pachypodiums (*Pachypodium* spp.)
[décision 19.288]PC27 Doc. 41.7
- et
- 41.8 Nomenclature normalisée pour les orpins (*Rhodiola* spp.)
[décision 19.289]PC27 Doc. 41.8

Le Comité pour les plantes convient d'établir un groupe de travail en session sur la nomenclature avec pour mandat d'examiner les commentaires formulés par la spécialiste de la nomenclature botanique, le représentant régional de l'Afrique (M. Balama), la Fédération de Russie, les États-Unis d'Amérique et le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) sur les documents PC27 Doc. 41.1 à 41.8, et :

- a) examiner les propositions de recommandations pour toutes les questions relatives à la nomenclature de la flore abordées dans le document PC27 Doc. 41.1 telles qu'elles figurent au paragraphe 19 du document PC27 Doc. 41.1.
- b) examiner les recommandations contenues dans les documents suivants :
 - i) document PC27 Doc. 41.2, *Nomenclature pour les aloès (*Aloe* spp.)*,
 - ii) document PC27 Doc. 41.3, *Nomenclature des orchidées inscrites à l'Annexe-II (*Orchidaceae* spp.)*,
 - iii) document PC27 Doc. 41.4, *Nomenclature pour les ébènes (*Diospyros* spp.) (populations de Madagascar)*,
 - iv) document PC27 Doc. 41.5, *Nomenclature normalisée pour les cumarus (*Dipteryx* spp.)*,
 - v) document PC27 Doc. 41.6, *Nomenclature normalisée pour l'acajou africain (*Khaya* spp.)*,
 - vi) document PC27 Doc 41.7, *Nomenclature pour les pachypodiums (*Pachypodium* spp.)*,
 - vii) document PC27 Doc. 41.8, *Nomenclature normalisée pour les orpins (*Rhodiola* spp.)*; et
 - viii) addendum PC27 Doc. 32.1 Add, *Commerce des plantes médicinales et aromatiques Annexes 2 à 4*; et
- c) rendre compte de ses recommandations au Comité.

Le groupe de travail est établi comme suit :

- Présidence: spécialiste de la nomenclature (Mme Klopper);
- Membres: représentant de l'Afrique (M. Balama), représentante de l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et des Caraïbes (Mme Núñez Neyra), représentante de l'Europe (Mme Moser);
- Parties: Afrique du Sud, Allemagne, Brésil, Chine, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Mexique, Pérou, République démocratique du Congo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse;
- OIG et ONG : Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC); Association Technique Internationale des Bois Tropicaux, IWMC-World Conservation Trust, Fonds mondial pour la nature.